

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE  
DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –  
MANÈGE TYPE CARROUSEL – PARC DE PORT-BRETON**

**Nom et adresse de la Commune d'occupation :**

Commune de Dinard  
47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX  
Téléphone : 02.99.16.31.15  
Courriel : [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr)  
Site : [www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr)

**1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :**

Le présent avis a pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation d'un manège de type Carrousel dans le parc de Port-Breton (en vis-à-vis de l'aire de jeux).

Cet avis à la concurrence fait suite à l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 qui impose une procédure de mise en concurrence pour la délivrance de certaines occupations du domaine public applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La Commune de Dinard, autorisant l'exploitation de cet emplacement pour la mise en place d'un manège, a décidé de lancer le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée.

**2 – Désignation et modalités d'occupation du domaine public :**

Désignation	Superficie	Condition spécifique	Redevance annuelle 2019
Parc de Port-Breton (partie basse)	80 m <sup>2</sup> maximum	Manège tout public, type Carrousel	1 000 € auxquels s'ajoutera le complément de prix proposé par le candidat

**4 – Durée de l'occupation sur le domaine public :** 5 ans à compter de la signature de l'autorisation d'occupation du domaine public.

**5 – Conditions :**

- Travaux d'aménagement et d'électricité à charge du candidat
- Versement d'une redevance fixe à la Commune, avec complément de prix proposé par le candidat
- Autorisation préalable de la Commune si un changement de gérant intervient durant les 5 ans sans changement d'activité
- Aucune vente de produits ne sera autorisée sur l'emplacement occupé

**6 – Critères de choix :**

- Montant du complément de prix proposé par le candidat
- Aspect extérieur – Esthétique
- Aménagements proposés par le candidat
- Prix de l'activité proposée et temps dédié au tour
- Respect de l'environnement et entretien de l'espace loué
- Périodes et horaires d'ouverture proposés par le candidat en tenant compte des horaires d'ouverture du parc (A titre indicatif : du 01/04 au 30/09 de 08h30 à 22h00 et du 01/10 au 31/03 de 08h30 à 18h00)

## **7 – Composition du dossier :**

- Demande d'occupation du domaine public – Manèges (**téléchargeable sur le site internet** : [www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr) (Rubrique : Mairie pratique – Marchés publics, appels à candidatures et mises en concurrence)
- Procès-verbal de contrôle de l'activité
- Extrait K bis
- Dossier de présentation du projet relatif à l'aménagement de l'activité proposée (photos et plans), ainsi que son fonctionnement (prix, temps du tour, horaires...)
- Attestation d'assurance en cours de validité

## **8 – Date limite de réception des demandes : 19 avril 2019 à 12h00**

**9 – Adresse de transmission des demandes** : Les demandes doivent être adressées au service juridique / Environnement – 47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX – Courriel : [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr)

## **10 – Date de l'envoi de la publication : 21 mars 2019**